

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 JUIN 2015

Présent-e-s :

Mme	Sylviane	Schrag	DCe	Présidente
M.	Daniel	Fischer	DCe	Secrétaire bureau
M.	Jérémy	Annen	LR+	Conseiller
M.	Florian	Barthassat	DCe	Conseiller
M.	Marceline	Barrillier	LR+	Conseillère
Mme	Audrey	Chenaux	DCe	Conseillère
M.	Christophe	Cortiglia	DCe	Conseiller
M.	Benoît	Gaud	DCe	Conseiller
M.	Mark	Goldschmid	LR+	Conseiller
M.	John	Gyger	DCe	Conseiller
M.	Alexandre	Krasnosselski	DCe	Conseiller
M.	Luc	Lavarini	DCe	Conseiller
Mme	Francine	Parisod Nicolet	DCe	Conseillère
M.	Oscar	Sieve	DCe	Conseiller
M.	Jacques	Zwicky	DCe	Conseiller

M.	Alain	Walder	DCe	Maire
M.	Conrad	Creffield	LR+	Adjoint
Mme	Béatrice	Guex-Crosier	DCe	Adjointe

M.	Claude	Crottaz	Secrétaire général
----	--------	---------	--------------------

Excusé-e-s :

M.	Ginior	Rana Zolana	LR+	Vice-président
M.	Jean-Claude	Marchand	LR+	Conseiller

Procès-Verbaliste :

Mme	Frédérique	Barbe
-----	------------	-------

DCe : Démocrate chrétien et Entente

LR+ : Libéral, Radical et Plus

Mme S. Schrag, présidente, souhaite la bienvenue au public présent et aux membres de l'assemblée ; elle excuse l'absence de MM. G. Rana Zolana et de J.-C. Marchand et ouvre la séance à 20h30.

I APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

- I. Approbation de l'ordre du jour
- II. Approbation du P.V. de la séance du 12 mai 2015
- III. Approbation du P.V. de la séance d'installation du 2 juin 2015
- IV. Communications du Bureau du Conseil municipal
- V. Communications du maire et des adjointes
- VI. Rapport des présidents de commissions
- VII. Projet de délibération, résolution, motion :
 - VI.1. *P-D-1368 Crédit d'investissement de CHF 30'000.- destiné à compléter les infrastructures sportives du Skate-Park de Compesières*
 - VI.2. *P-D-1372 Délégation au maire pour la signature d'actes authentiques*
 - VI.3. *P-D-1373 Naturalisation d'étrangers âgés de plus de 25 ans – Délégation au maire*
 - VI.4. *P-D-1374 Crédit d'investissement pour l'octroi d'un prêt en tant que fonds de roulement d'un montant de CHF 10'000.- en faveur de l'association intercommunale pour l'accueil familial de jour Genève Sud (AFJ-GSO)*
 - VI.5. *P-D-1376 Crédit supplémentaire de fonctionnement 2015 de CHF 10'000.- pour l'octroi d'une aide financière d'urgence destinée aux victimes du séisme au Népal*
- VIII. Désignation par le Conseil municipal d'un représentant pour siéger au comité de la commission consultative agricole
- IX. Propositions individuelles, questions et divers
- X. Calendrier

➔ **N'appelant aucune remarque, l'ordre du jour de la présente séance est approuvé.**

II APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 MAI 2015

➔ **N'appelant aucune remarque, le procès-verbal de la séance du 12 mai 2015 est approuvé avec remerciements à son auteure.**

III APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'INSTALLATION DU 2 JUIN 2015

➔ **N'appelant aucune remarque, le procès-verbal de la séance d'installation du 2 juin 2015 est approuvé avec remerciements à son auteure.**

IV COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Réception d'une pétition, signée par une centaine de personnes, demandant aux autorités communales de s'opposer, par tous les moyens à leur disposition, à l'autorisation demandée d'exploiter le sous-sol de la propriété « Wettstein ». Elle requiert en outre la fermeture à la circulation du chemin des Rupières aux exploitants de la tuilerie, ainsi qu'aux autres entreprises situées dans la zone artisanale, dans le but d'éviter une augmentation du trafic et des nuisances qui en découlent.

- ➔ Se référant à l'art. 40 du règlement du Conseil municipal, la présidente soumet au vote la mise à l'ordre du jour de la pétition dont le résultat est de 7 voix pour, 7 voix contre.

Une suspension de séance est demandée.

- ➔ La présidente soumet à nouveau l'entrée en matière ; celle-ci est acceptée par 8 voix pour, 7 voix contre (vote de la présidente pris en compte).
- ➔ **M. J. Zwicky** propose le renvoi de la pétition en commission de l'aménagement ; celui-ci est accepté à l'unanimité, soit par 14 voix pour.

V COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTES

1. Halle artisanale

L'entreprise générale Steiner SA a été choisie pour la construction de la halle artisanale. Le contrat sera signé le lundi 29 juin prochain et la cérémonie de la 1^{ère} pierre est prévue en septembre. **M. A. Walder** ajoute que le coût de l'appel d'offre correspond au budget fixé, que le plan financier doit encore être finalisé et les loyers fixés. Les travaux de construction devraient être terminés en août 2016 et l'entrée des premiers locataires prendre place dès le mois de septembre 2016.

2. Desserte de Landecy

L'Exécutif a rencontré, le 28 mai dernier, M. A. Hodgers, conseiller d'Etat, ainsi que des représentants des Transports publics genevois (TPG) et de la Direction générale des transports (DGT). **M. A. Walder** informe que le canton et les TPG ont refusé de modifier la trajectoire du 44 permettant à ce dernier, à raison d'une cadence d'un bus sur trois, de desservir le village de Landecy. Une proposition alternative a été étudiée, soit la mise en place d'un petit bus ralliant Landecy à Carouge, et retour, dédoublant ainsi la ligne 44. Compte tenu du vote populaire sur les transports publics, la perte d'exploitation de cette ligne, qui est évaluée à CHF 450'000.-, serait à la charge de la commune jusqu'en 2018, date d'échéance du plan directeur du réseau des transports collectifs.

Parallèlement, M. A. Walder ajoute qu'un appel d'offres a été fait pour la mise sur pied d'une nouvelle ligne en direction de la France. Son trajet, qui n'a pas encore été établi, pourrait emprunter la route d'Annecy et un arrêt être installé à la croisée avec la route du Prieur. Pour les habitants du village de Landecy, la distance à parcourir pour emprunter les TPG serait ainsi réduite à environ 500 mètres au lieu des 900 mètres actuels. Une nouvelle rencontre entre les différentes parties est prévue en décembre prochain.

3. Assainissement des vestiaires du stade Alfred-Comoli

Le canton a refusé d'enregistrer la demande d'autorisation de construire relative à l'assainissement des vestiaires du stade Alfred-Comoli, le bâtiment se situant en zone agricole. Même situation pour la rénovation des communs de la ferme de Compesières dont l'autorisation est encore bloquée, la mairie faisant le maximum pour trouver une solution. **M. A. Walder** rappelle que les vestiaires du stade ont été rénovés il y a quelques années bien qu'ils se trouvaient déjà en zone agricole, même constat pour l'autorisation accordée permettant la rénovation de la laiterie de Compesières. A ce jour, le canton aimerait que le plan de site de Compesières soit avalisé et les modifications de zone notifiées. Malheureusement, ledit plan n'a pas avancé depuis une année, le canton ayant d'autres dossiers à traiter. Une enquête technique au sein du département avait été promise durant l'été 2014 et cette dernière, qui permettrait une publication et une prise de décision du Conseil d'Etat, n'a toujours pas été réalisée. Selon **M. A. Walder**, si cette situation perdure, aucun projet sur Compesières ne sera malheureusement débloqué avant une année ou deux.

4. Nouvelle mairie

Malgré les refus d'entrée en matière du Canton, **M. B. Guex-Crosier** informe que la demande d'autorisation de construire, relative à la transformation de la cure, devrait être déposée d'ici à la fin du mois de juin.

5. Plan-les-Ouates – projet de crèche

La commune de Bardonnex était en discussion pour obtenir quelques places au sein d'une crèche en projet sur la commune de Plan-les-Ouates. Cette dernière a dû renoncer à un partenariat avec Bardonnex, les demandes de ses habitants étant déjà très nombreuses. **Mme B. Guex-Crosier** ne désespère pas de participer au projet d'une autre commune telle Troinex ou encore Perly-Certoux.

6. École de Compesières – effectif

En raison de l'augmentation du nombre d'enfants et de la fermeture de la petite école de Saconnex-d'Arve, **Mme B. Guex-Crosier** indique que les effectifs de l'école de Compesières seront plus importants l'an prochain et qu'une nouvelle classe devra être ouverte.

7. Établissement scolaire

L'établissement scolaire regroupant jusqu'à ce jour les écoles de Perly-Certoux et de Compesières englobera, dès la rentrée prochaine, les écoles de Laconnex et de Soral. Le directeur actuel, M. Cédric Senebier, sera déplacé à Plan-les-Ouates et sera remplacé par M. Frédéric Heiz, actuel directeur d'établissement à Carouge.

VI RAPPORT DES PRÉSIDENTS DE COMMISSIONS

Commission de l'aménagement, de l'urbanisme et de la mobilité :

M. A. Krasnosselski indique que, lors de sa dernière séance, la commission a :

- réceptionné différents documents, remis par le maire, relatif au fonctionnement de la commission,
- préavisé une requête en autorisation de construire.

Commission des bâtiments et école :

M. L. Lavarini indique que, lors de sa dernière séance, la commission :

- a fait un état des lieux des bâtiments communaux et un point de situation des différents dossier en cours et à venir,
- a parlé de la Fête des écoles qui se déroulera le vendredi 26 juin dès 18h30 au centre communal ; les productions des enfants seront suivies d'un apéritif offert par la commune de Bardonnex et servi par les membres du Conseil municipal.

Commission environnement et développement durable :

M. J. Annen indique que, lors de sa dernière séance, la commission :

- a étudié les différents dossiers en cours,
- a mis à son ordre du jour de la rentrée la révision du règlement communal sur les déchets.

Commission des finances :

En l'absence de M. G. Rana Zolana, **Mme F. Parisod Nicolet** indique que, lors de sa dernière séance, la commission :

- a discuté des différents thèmes liés aux finances et à la fiscalité,
- a étudié quelques dossiers en vue de l'octroi de subventions sportives.

Commission des routes, travaux, et emplacements communaux :

M. C. Cortiglia indique que la commission ne s'est pas réunie depuis la dernière séance du Conseil municipal.

Commission sociale et culture :

Mme S. Schrag indique que, lors de sa dernière séance, la commission :

- a pris connaissance des différents travaux de la commission,
- a principalement axé sa séance sur la préparation de la sortie des Aînés qui se déroulera le samedi 29 août prochain.

VII PROJET DE DÉLIBÉRATION, RÉOLUTION, MOTION

1. P-D-1368 Crédit d'investissement de CHF 30'000.- destiné à compléter les infrastructures sportives du Skate-Park de Compesières

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, la présidente cède la parole à **M. A. Walder** qui fait un bref historique de cette demande d'installation complémentaire au sein du Skate-Park de Compesières. Une première fois émise dans le cadre du projet d'établissement de l'école de Compesières, elle a été reprise par un groupe de jeunes Bardonnésiens qui ont sollicité plusieurs fois l'administration communale et qui ont été reçus par la commission des routes, travaux et emplacements communaux en date du 28 mai dernier.

Deux devis ont été demandés et celui d'une entreprise de la place, qui a d'ailleurs procédé à l'installation des modules existants, a été retenu.

- ➔ **La parole n'étant pas demandée, la présidente soumet au vote le projet de délibération 1368.**

D – 1368 Crédit d'investissement de CHF 30'000.- destiné à compléter les infrastructures sportives du Skate-Park de Compesières

Considérant,

- la lettre collective, signée par 73 élèves de l'école de Compesières, datée du 17 mars 2015 et demandant à la commune de compléter les infrastructures sportives du Skate-Park de Compesières par l'aménagement d'une rampe dite « half-pipe »,
- l'essor croissant de cette discipline sportive auprès des jeunes,
- le souci d'être à l'écoute des jeunes et de répondre à leurs attentes en modernisant des installations sportives qui ont déjà dix ans d'âge,
- l'accueil enthousiaste réservé par la commission des routes, travaux et emplacements communaux à une délégation de jeunes de l'école de Compesières le jeudi 28 mai 2015 et la pertinence de leurs arguments concernant la réalisation d'un « half-pipe ».
- l'exposé des motifs et le nouveau plan d'implantation du Skate-Park,
- la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, articles 30, lettre e, et 31.

Sur proposition du maire et des adjoints,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. D'ouvrir un crédit d'investissement de CHF 30'000.- destiné à compléter les infrastructures sportives du Skate-Park de Compesières.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements 3500.506.00, et de la porter à l'actif du bilan, 3500.146.00, dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir la dépense nette au moyen de 10 annuités de 2016 à 2025 par le compte 3500.331.00.
4. D'attribuer au fonds de décoration le 1% du montant des travaux effectifs.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 14 voix.

2. P-D-1372 Délégation au maire pour la signature d'actes authentiques

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, la présidente cède la parole à **M. A. Walder** qui explique que les projets de délibération 1372 et 1373 présentés ce soir sont des délibérations qui reviennent en début de chaque législature. Il s'agit de délégations qui permettent d'éviter que des projets ou sujets de moindre importance ou encore les demandes de naturalisation d'étrangers âgés de plus de 25 ans n'aient à être systématiquement présentés ou à revenir devant le Conseil municipal.

Selon l'article 30 al. 1^k, dont M. A. Walder donne lecture, la loi sur l'administration des communes prévoit la répartition des tâches entre le Conseil municipal et le maire ou le Conseil administratif et permet de déléguer à ces derniers la signature de certains actes authentiques.

M. A. Walder ajoute que la situation ne serait pas dramatique si le Conseil municipal devait refuser de prendre cette délibération car il estime que seuls deux ou trois cas se présentent par législature.

➔ **La parole n'étant pas demandée, la présidente soumet au vote le projet de délibération 1372.**

D – 1372 Délégation au maire pour la signature d'actes authentiques

Considérant,

- *l'article 30, alinéa 1, lettre k, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*
- *les modifications dudit article, entrées en vigueur le 11 juillet 1998 et le 2 juin 2001.*

Sur proposition du maire et des adjoints,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. D'autoriser le maire à passer les actes authentiques, en application de l'article 30 susvisé de la loi sur l'administration des communes concernant :
 - a. les cessions au domaine public communal des terrains et hors-ligne provenant de propriétés voisines,
 - b. les échanges et aliénations de parcelles nécessitées par des corrections d'alignement,
 - c. les constitutions de servitudes et autres droits réels au profit de la commune de Bardonnex ainsi que les radiations de charges grevant les immeubles de celle-ci,
 - d. les changements d'assiettes de voies publiques communales, à condition que les opérations visées sous chiffres a, b, c et d résultent de plans adoptés par les autorités compétentes et n'impliquent comme prestations à la charge de la commune que des dépenses prélevées sur les crédits budgétaires ou d'engagement préalablement approuvés par le Conseil municipal.
2. D'informer le Conseil municipal de toute décision prise en la matière.
3. De la validité de cette délibération jusqu'à la fin de la législature 2015-2020 avec néanmoins la possibilité, conformément à la loi, de la révoquer en tout temps.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 14 voix.

3. P-D-1373 Naturalisation d'étrangers âgés de plus de 25 ans – Délégation au maire

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, la présidente cède la parole à **M. A. Walder** qui précise qu'à ce jour, les demandes de naturalisation de personnes âgées de moins de 25 ans sont dans les prérogatives du maire ou du Conseil administratif.

Pour les personnes âgées de plus de 25 ans, le préavis doit être donné par le Conseil municipal. Par la délibération présentée ci-dessous, ce dernier peut déléguer au maire cette décision. A contrario de la précédente délibération, M. A. Walder encourage vivement le Conseil municipal à voter en faveur de cette proposition ; il trouve en effet peu heureux que ce dernier doive décréter le huis clos pour discuter des différents dossiers et situations personnelles en séance plénière.

Dans la pratique, l'Exécutif reçoit un dossier de demande de naturalisation comprenant notamment un rapport d'enquête sur le ou les candidats. Pour la commune de Bardonnex, la décision est généralement facilitée puisque la ou les personnes concernées sont souvent connues d'un ou de plusieurs membres de l'Exécutif.

M. J. Annen demande combien de demandes de naturalisation sont reçues par année ?

M. A. Walder lui répond qu'une dizaine de dossiers est traitée par année. Il ajoute qu'il fait part, chaque début d'année, d'une statistique quant aux préavis donnés, ce pour autant que la délégation soit accordée.

➔ **La parole n'étant plus demandée, la présidente soumet au vote le projet de délibération 1373.**

D – 1373 Naturalisation d'étrangers âgés de plus de 25 ans – Délégation au maire

Considérant,

- *le vote du Conseil municipal du 13 mai 1997,*
- *la nouvelle teneur, entrée en vigueur le 14 mai 1998, de l'article 30 alinéa 1, lettre x, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 qui stipule que le Conseil municipal délibère sur « les demandes de naturalisation d'étrangers âgés de plus de 25 ans; toutefois le Conseil municipal peut, par délégation révocable en tout temps, charger le maire de préavisier sur ces demandes ».*

Sur proposition du maire et des adjoints,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. De charger le maire de donner le préavis communal sur les demandes de naturalisation d'étrangers âgés de plus de 25 ans.
2. D'informer le Conseil municipal de toutes les décisions prises en matière de naturalisation.

Cette délégation est révocable en tout temps.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 14 voix.

4. P-D-1374 Crédit d'investissement pour l'octroi d'un prêt en tant que fonds de roulement d'un montant de CHF 10'000.- en faveur de l'association intercommunale pour l'accueil familial de jour Genève sud-ouest (AFJ-GSO)

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, la présidente cède la parole à **Mme B. Guex-Crosier** qui rappelle que l'association intercommunale pour l'accueil familial de jour Genève sud-ouest a pour but de mettre en place, organiser, coordonner et gérer l'accueil familial de jour, dans le périmètre Genève sud-ouest (région Bardonnex, Carouge, Grand-Lancy, Plan-les-Ouates, Perly-Certoux, Troinex et Veyrier). Pour se faire, elle doit disposer des moyens financiers lui permettant la réalisation de ce type d'accueil et de promouvoir ce mode de garde.

L'association bénéficie de deux sources principales de revenus : la subvention des communes partenaires, payée par quadrimestre d'avance, et la pension due par les parents. Cette dernière pouvant être encaissée avec un peu de délai, la structure se trouve parfois en défaut de liquidités pour payer certains frais et prestations.

Afin d'éviter que des communes aient à avancer des capitaux, ce qui a été plusieurs fois le cas de la ville de Carouge, le comité a suggéré la création d'un fonds de roulement. Cette solution, qui a déjà été proposée par le passé (2011) mais dont le principe n'avait pas été accepté par les différents partenaires, a aujourd'hui obtenu l'aval de tous.

Mme B. Guex-Crosier précise que le montant est calculé en fonction de la taille de la commune ; Carouge alimentera par exemple le fonds de roulement par un prêt de CHF 50'000.-. Elle termine en précisant que le montant engagé est remboursable si un partenaire devait se retirer de la structure.

➔ **La parole n'étant pas demandée, la présidente soumet au vote le projet de délibération 1374.**

D – 1374 Crédit d'investissement pour l'octroi d'un prêt en tant que fonds de roulement d'un montant de CHF 10'000.- en faveur de l'association intercommunale pour l'accueil familial de jour Genève sud-ouest (AFJ-GSO)

Considérant,

- *le partenariat de la commune de Bardonnex à l'Association intercommunale pour l'accueil familial de jour Genève sud-ouest,*
- *la convention de prestation et de partenariat signée en date du 25 mai 2011,*
- *les besoins financiers de l'Association et notamment la nécessité de constituer un fonds de roulement suffisant,*
- *la décision de comité directeur du 15 avril 2015 concernant la constitution d'un capital de dotation ainsi que de son mode de répartition,*
- *la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (articles 30, alinéa 1, lettre e) et k), et 31).*

Sur proposition du maire et des adjoints,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. D'annuler la délibération D-1286, votée en séance du Conseil municipal le 11 octobre 2011, et de la remplacer par la présente délibération.

2. D'ouvrir un crédit d'investissement de CHF 10'000.- destiné à l'octroi d'un prêt en tant que fonds de roulement, sans intérêt, en faveur de l'AFJ-GSO. Ce montant sera remboursé si la commune quitte l'Association.
3. De comptabiliser le prêt en tant que fonds de roulement de CHF 10'000.- dans le compte des investissements, puis de le porter à l'actif du bilan, sous la rubrique 5400.152.00 du patrimoine administratif.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, soit par 14 voix.

5. P-D-1376 Crédit supplémentaire de fonctionnement 2015 de CHF 10'000.- pour l'octroi d'une aide financière d'urgence destinée aux victimes du séisme au Népal

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, **Mme S. Schrag** cède la présidence à M. D. Fischer qui lui redonne la parole pour une présentation de la demande de Singla Népal.

Grâce, entre autres, au soutien répété de la commune de Bardonnex par le biais de l'aide au développement durable, **Mme S. Schrag** rappelle que l'association Singla Népal a pu créer une école avec trois classes et engager trois professeurs à l'année. Elle assure également et surtout l'alimentation en eau potable de villages isolés. L'entretien des puits est suivi par des personnes retraitées des Services Industriels de Genève qui étaient présentes lors du séisme. Suite à ce dernier, le puits ne peut malheureusement plus être alimenté. Pour sa réparation ou la création d'un nouveau puits, le matériel devra être amené à dos d'homme puisque les villages dont l'association s'occupe se situent à deux jours de marche de la plus proche ville. Avant même de songer à la réparation de l'école, il est essentiel que les villages soient réalimentés en eau potable

Mme M. Barrillier, au nom du PLR+, indique qu'un soutien d'urgence à Singla Népal, mais aussi à ENPS (Enfants népalais – Parrainages scolaires) est vivement souhaité mais elle souhaite également que les dossiers soient repris par la commission Environnement et développement durable pour une aide suivie.

M. A. Krasnosselski relève une différence au niveau de l'aide d'urgence à accorder à ces deux associations. Singla Népal axe son projet sur l'apport d'eau, son filtrage et son stockage. Si l'eau potable manque, l'installation ou la réparation d'une école n'est pas primordiale. Il ajoute que ces villages sont tellement retirés qu'aucune aide n'a été acheminée vers ces plateaux d'altitude. Au nom du groupe DC et entente, il est favorable au versement d'une seule aide d'urgence à Singla Népal.

Mme M. Barrillier souhaite préciser que la Chaîne du Bonheur a récolté la somme de 25 millions pour une aide d'urgence au Népal. Elle ajoute qu'un soutien à ces deux associations, qu'elle considère sur un pied d'égalité, leur sera très profitable.

Comme **Mme S. Schrag** le disait précédemment, des personnes des SIG étaient présentes au moment du séisme et sont restées dans le village les jours qui ont suivi. Malheureusement, ce dernier est tellement retiré, qu'ils n'ont vu aucune aide arriver ce qui n'était pas le cas des plus grandes villes ou bourgades du Népal.

M. A. Krasnosselski informe que les 25 millions récoltés par la Chaîne du Bonheur ont prioritairement été utilisés en faveur de grandes infrastructures permettant au pays de redémarrer, telle la remise en place d'une administration ; les zones difficiles d'accès passant en troisième ou quatrième position.

Mme M. Barrillier n'aimerait pas établir une hiérarchie des besoins et des aides ; ces deux associations méritent le même traitement.

Le principal travail d'une des associations est de remettre en service l'approvisionnement en eau potable, ce qui est, selon **M. J. Zwicky**, la première nécessité. Remettre un toit sur une école est bien entendu très important mais les problèmes sanitaires induits par un manque d'eau ou une eau de mauvaise qualité doivent être réglés avec une priorité absolue. Rien n'empêche d'apporter une aide ultérieurement aux associations qui assurent l'écolage et l'éducation des Népalais.

M. J. Annen rappelle que le tremblement de terre date du 29 avril et, comme il a été dit, le manque d'eau se fait cruellement ressentir dès les premiers jours ; aussi l'attribution d'une aide d'urgence pour rétablir rapidement l'approvisionnement en eau paraît un peu tardif. Comme il a pu le lire «*beaucoup d'habitants ont perdu leur maison, ils vivent à l'extérieur et ont besoin de tentes pour s'abriter et de nourriture* », aussi, dans un même esprit, il suggère de donner un coup de pouce aux deux associations pour lesquelles des personnes sont sur place et travaillent à la reconstruction et à l'aide d'urgence. Il ajoute que la proposition du PLR+ est d'attribuer la somme de CHF 5'000.- à chaque association.

M. J. Gyger rejoint ce qui a été dit ; toutefois, il rappelle que l'eau est nécessaire à la cuisson des aliments et qu'elle est également nécessaire à la fabrication du mortier pour la reconstruction. Selon lui, les deux projets sont extrêmement importants mais au niveau urgence, l'eau reste primordiale.

Une suspension de séance est demandée et accordée.

- ➔ **La parole n'étant plus demandée, le président soumet au vote la proposition de Mme M. Barrillier de faire suivre, dans un deuxième temps, les dossiers à la commission Environnement et développement durable. Cette proposition est acceptée à l'unanimité, soit par 14 voix.**
- ➔ **Le président soumet au vote la proposition de M. A. Krasnosselski, soit de verser l'entier de la somme à l'association Singla Népal. Cette proposition est acceptée par 9 voix pour, 3 voix contre, 2 abstentions.**
- ➔ **Enfin, le président soumet au vote la délibération ainsi modifiée.**

D – 1376 Crédit supplémentaire de fonctionnement 2015 de CHF 10'000.- pour l'octroi d'une aide financière d'urgence destinée aux victimes du séisme au Népal

Considérant,

- *le séisme qui a frappé le Népal le 25 avril 2015, le plus violent subi par ce pays depuis 81 ans,*
- *l'estimation chiffrée de l'ONU, selon laquelle 4.6 millions de personnes ont été exposées à ce tremblement de terre, ce dans l'un des pays les plus pauvres de la planète,*
- *le chaos régnant actuellement au Népal, qui dépend totalement de l'aide humanitaire pour l'approvisionnement en nourriture et en biens de première nécessité,*
- *les différents témoignages décrivant des conditions sanitaires dramatiques,*
- *la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984.*

Sur proposition du maire et des adjoints,

➔ **le Conseil municipal décide**

1. D'accepter un crédit supplémentaire de fonctionnement 2015 de CHF 10'000.- pour l'octroi d'une aide financière d'urgence destinée aux victimes du séisme au Népal.
2. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte de fonctionnement 5800.367.01.
3. D'attribuer ce montant à SINGLA-NÉPAL.
4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques des charges.

Cette délibération est adoptée par 11 voix pour, 3 abstentions.

Mme S. Schrag reprend la présidence.

VIII DÉSIGNATION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL D'UN REPRÉSENTANT POUR SIÉGER AU COMITÉ DE LA COMMISSION CONSULTATIVE AGRICOLE

Personne ne s'opposant à l'entrée en matière, la présidente cède la parole à **M. A Walder** qui, comme il l'a déjà exprimé au moment de l'adoption du règlement communal relatif à la commission consultative agricole, rappelle que l'objectif de celui-ci est de donner des préavis aux propriétaires de terrains agricoles que sont l'Etat de Genève et la commune de Bardonnex quant au choix des agriculteurs qui cultiveront leurs parcelles. Il rappelle que la commune de Bardonnex a subi, il y a une vingtaine d'années, un remaniement parcellaire et que, dans ce cadre, un certain nombre de parcelles ont été modifiées et regroupées afin d'en faciliter l'exploitation. A la suite de celui-ci, il est apparu que l'Etat de Genève avait un certain nombre de terrains à allouer et il s'est avéré utile que les personnes qui avaient travaillé à ce remaniement puissent poursuivre leur activité afin de maintenir la meilleure équité possible dans les propositions d'attribution.

Récemment, alors que le remaniement était terminé depuis plus de quinze ans, le président du comité, M. Paul Charrot, s'est trouvé fort dépourvu lorsqu'il a fallu trouver une deuxième signature pour effectuer un paiement. Malheureusement, le temps avait passé et de nombreuses personnes n'étaient plus de ce monde. Il est alors apparu que le maintien du comité devenait compliqué et n'avait plus de légitimité. Aussi, pour ne pas perdre la connaissance et les règles mises en place, la commune de Bardonnex a innové sur le canton en constituant le comité d'une commission consultative agricole. Celui est formé du maire de la commune, d'un représentant du Conseil municipal, qui doit être nommé ce soir, d'un représentant de l'Office des bâtiments pour le canton de Genève (Mme Anne-Marie Frizzarin), d'un représentant de la Direction générale de l'agriculture (M. Jean-Pierre Viani) et de trois représentants des agriculteurs et maraîchers de la commune désignés par AgriGenève (MM. Georges Vuillod, Aurélien Lacraz et Bernard Blondin).

M. A. Walder termine en indiquant que l'objectif de démarrage du comité sera d'auditionner le président du comité du remaniement afin de prendre connaissance de la situation et qu'il l'informe du travail effectué à ce jour.

Par la suite, le comité devra fixer les règles d'évaluation afin de rédiger des préavis à l'attention des propriétaires des terrains concernés.

M. A. Krasnosselski, au nom du groupe DC et Entente, propose la candidature de Mme S. Schrag.

Au nom du groupe PLR+, **Mme M. Barrillier** propose la candidature de M. J. Annen.

Cédant la présidence à M. D. Fischer, **Mme S. Schrag** indique qu'elle est particulièrement intéressée par cette commission ayant elle-même des fermages et des questions de ce genre à régler. Elle ajoute être très attachée à la commune de Bardonnex et aimerait pouvoir développer les intérêts de cette dernière par le biais de cette commission.

A l'inverse, **M. J. Annen** admet n'avoir aucune compétence particulière dans le domaine de l'agriculture ou du remaniement; toutefois il estime qu'il peut être intéressant d'avoir un œil externe et neutre dans cette commission composée notamment d'agriculteurs qui peuvent avoir des intérêts parfois contradictoires.

Le président cite l'article 21 du règlement du Conseil municipal qui stipule que, lors d'une élection, le président a un droit de vote.

➔ **La parole n'étant plus demandée, le président soumet au vote la candidature de Mme Sylviane Schrag qui est accepté par 14 voix pour, 1 abstention.**

Remerciant M. J. Annen pour sa candidature et félicitant Mme S. Schrag pour son élection, **M. D. Fischer** lui rend la présidence.

IX PROPOSITIONS INDIVIDUELLES, QUESTIONS ET DIVERS

1. Route d'Annecy – vente de la maison de la douane

Il y a quelques années, la commune de Bardonnex s'était intéressée à l'achat de l'ancienne gendarmerie sise route d'Annecy; **M. J. Annen** demande s'il ne serait actuellement opportun d'acquérir la maison de la douane, voisine et actuellement en vente.

Au vu du prix demandé et sachant que le bâtiment devait être démoli, **M. A. Walder** explique que le prix de revient de la parcelle s'élevait à CHF 1'200.-/m². Par ailleurs, le canton souhaitait la réalisation d'un plan localisé de quartier (PLQ) englobant la parcelle incriminée, celle de la douane et celle située à l'angle, propriété de M. Jean-Jacques Bon. Aujourd'hui décédé, M. Bon n'était, à l'époque, pas intéressé à la réalisation d'un projet immobilier. D'autre part, il y a aujourd'hui peu de chance que les maisons de M. Bon et de la douane puissent être démolies ce qui rend un aménagement éventuel problématique. Il ajoute que l'administration fédérale des douanes a informé la mairie de la vente de sa propriété. Toutefois, compte tenu que la commune avait renoncé à l'achat de la gendarmerie, elle l'a informée qu'elle n'était pas intéressée. M. A. Walder ajoute que la commune nourrit davantage d'espoirs de faire du logement ou d'autres bâtiments sur de la zone agricole déclassée où la valeur du m² est bloquée à CHF 450.-.

Mme B. Guex-Crosier ajoute que la problématique est la même pour la Fondation de la commune de Bardonnex pour le logement (FCBL), soit l'élaboration d'un PLQ et tout ce qui doit être mis en œuvre pour pouvoir construire quelque chose. A ce jour, la FCBL serait plus intéressée de prendre à son compte la réalisation de LUP (logements d'utilité publique) en cas de constructions sur le territoire communal.

2. Bureau de prévention des accidents

M. A. Krasnosselski a reçu un communiqué du Bureau de prévention des accidents relatif à une première analyse de la sécurité des utilisateurs de vélos à assistance électrique en Suisse qui doit servir de base scientifique aux futures activités de prévention dans le domaine. Dans ce sens, une campagne d'affichage ayant pour titre « Un vélo électrique est plus rapide qu'on ne le pense » sera prochainement lancée. Il transmettra le courriel à ses collègues du Conseil municipal.

X CALENDRIER

Commissions	Aménagement, urbanisme et mobilité	24.08.15	18h30	Salle des commissions
		21.09.15	18h30	Salle des commissions
	Bâtiments et écoles	01.07.15	18h30	La Bossenaz
		25.08.15	18h30	Salle des commissions
	Environnement et développement durable	02.09.15	18h30	Salle des commissions
		28.10.15	18h30	Salle des commissions
	Finances, économie et sécurité ELARGIE	31.08.15	18h30	Salle des Chevaliers
		14.09.15	20h30	Salle des commissions
	Routes, travaux, et emplacements communaux	24.08.15	20h30	Salle des commissions
		29.09.15	18h30	Salle des commissions
	Sociale et culture	26.08.15	18h30	Salle des commissions
	Bureau	27.08.15	18h30	Mairie
	Conseil municipal	08.09.15	20h30	Salle des Chevaliers
	Présentation de M. Guillaume Zuber, directeur du service de la surveillance des communes	16.09.15	18h30	Salle des Chevalier
	Course du Conseil municipal	11.06.2016		
	Organisateurs : S. Schrag, A. Chenux, J. Annen			

La présidente remercie l'assistance et, invitant chacune et chacun à partager le verre de l'amitié, elle lève la séance à 22h15.

Sylviane Schrag, présidente

Genève, le 25 juin 2015/fb